

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JANVIER 2014

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Président
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Vice-président
	M.	Pierre	Barbey	BA	Secrétaire
	M.	Olivier	Sauty	MCG	Membre
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Philippe	Heimo	MCG	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	Mme	Laurence	Nicolet	BA	Conseillère
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
<u>Excusé-e-s :</u>	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
DCe : Démocrate chrétien et Entente
LR+ : Libéral, Radical et Plus
MCG : Mouvement citoyens genevois

M. G. Rana Zolana, président, souhaite la bienvenue ainsi qu'une heureuse année 2014 aux membres de l'assemblée ainsi qu'au public présent. Il excuse l'absence de M. L. Lavarini et ouvre la séance à 20h35. Au nom du Conseil municipal, il remercie l'Exécutif et l'administration pour la belle fête organisée en l'honneur de M. Luc Barthassat, élu au Conseil d'État en novembre dernier.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 17 décembre 2013
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1343 Crédit d'investissement 2014 de CHF 50'000.- destiné au remplacement des stores, de la sonorisation et à l'amélioration de l'éclairage au Centre communal de Compesières*
 - VI.2. *P-D-1344 Crédit d'investissement 2014 de CHF 183'000.- destiné à la création de deux by-pass pour les eaux pluviales au chemin d'Archamps et au giratoire de Croix-de-Rozon*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2013

Suite à la remarque de Mme M. Barrillier au point II de l'ordre du jour, **M. A. Walder** a demandé la réécoute de la bande ; comme il est inscrit dans le procès-verbal, il a utilisé les termes « incongru », « incongruité » et « inconcevable » mais jamais « indécent ».

➔ **N'appelant aucune autre remarque, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2013 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1. La course *À travers le coteau de Bernex* se déroulera le 29 mars prochain. Les membres des Conseils municipaux du canton de Genève ont la possibilité de s'inscrire afin de concourir par équipe de 3 ou 4 personnes. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétariat de la mairie.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES

1. Dénomination de chemin

Le 19 novembre dernier, l'Exécutif a reçu les habitants du chemin communément appelé chemin de la Méditerranée; celui-ci permet d'accéder à quelques maisons et à l'immeuble sis entre les numéros 257 et 261 de la route d'Annecy. Un éventuel développement immobilier aux abords de cette extension de la route d'Annecy nécessitera une nouvelle dénomination formelle de celle-ci. La nouvelle appellation « Chemin de la Mûre » a été plébiscitée ; néanmoins, **M. A. Walder** précise que, d'entente avec les riverains, ce changement ne sera opéré qu'au gré de l'avancement des projets immobiliers. Il ajoute qu'une autre extension de la route d'Annecy, située à proximité de la frontière, devra probablement également être renommée.

2. Bâtiment artisanal

Une demande complémentaire d'autorisation de construire a été déposée ; quelques modifications ont été apportées au projet. Ces plus-values ont été présentées à la société Argramat qui les a approuvées. En effet, lors de la négociation de la vente de la parcelle, **M. A. Walder** rappelle qu'il avait été stipulé que ladite société aurait un droit de regard afin de s'assurer que le projet respecterait les dimensions prévues. La prochaine étape sera la mise en route d'une procédure de marchés publics et, parallèlement, la présentation d'une délibération au Conseil municipal pour l'ouverture d'un crédit de réalisation.

3. Repas des Aînés

Mme B. Guex-Crosier remercie les membres du Conseil municipal pour l'aide apportée lors du repas des Aînés. Pour des questions d'organisation, elle prie néanmoins ces derniers de s'inscrire au préalable auprès du secrétariat de la mairie.

4. Assistante sociale auxiliaire

Faisant suite au vote du budget, **M. B. Guex-Crosier** indique que le poste d'auxiliaire a été pourvu. Dès le 1^{er} février, Mme Véronique Crettenand, assistante sociale et habitante de la commune, assurera une permanence chaque samedi matin de 10h à 12h à la salle des commissions. Des déplacements à domicile sont également prévus. Un tous-ménages donnant tous les renseignements nécessaires sera distribué en fin de semaine.

5. Bâtiment de la Bossenaz

L'autorisation de construire relative au changement des fenêtres, la réalisation d'un sas et l'isolation de la toiture du bâtiment de la Bossenaz a été délivrée. Les demandes de soumissions vont pouvoir démarrer et les travaux être chiffrés. **Mme B. Guex-Crosier** informera prochainement le Conseil municipal quant à la suffisance ou non du crédit précédemment voté par celui-ci.

6. Cadeaux des Aînés

Les cartes de remerciements reçus des aînés, suite à la distribution des cadeaux, sont en consultation dans la salle.

7. École de Compesières – Préaux

Suite à des remarques de parents, quatre panneaux stipulant l'interdiction aux chiens, même tenus en laisse, d'accéder aux préaux de l'école de Compesières seront prochainement installés.

8. Collecte et transport des déchets

Mme H. Schneuwly relève une amélioration des services fournis par l'entreprise mandatée pour la collecte et le transport des déchets. La mairie garde néanmoins un contact régulier afin de remédier aux quelques lacunes qui pourraient encore subvenir.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- reçu les riverains du chemin d'Humilly et a pris connaissances de leurs doléances relatives aux nuisances sonores et à la dégradation du revêtement due à la circulation automobile abondante,
- préavisé une demande de renseignement et pris note d'une modification apportée à un projet préalablement présenté.

Commission des bâtiments et école :

Mme M. Devins indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- étudié et préavisé la délibération qui figure à l'ordre du jour de la présente séance.

Commission environnement et développement durable :

M. D. Fischer indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- finalisé la lecture du règlement des déchets de la commune de Bardonnex.

Commission des finances :

M. Ch. Hottelier indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- choisi, après audition des deux candidats, la personne qui pourra suivre l'école permettant de devenir capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers. Une fois celle-ci réussie, l'heureux élu pourra postuler afin de remplacer M. Jacques Zwicky, démissionnaire.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. B. Boymond indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- continué l'étude du dossier relatif à l'aménagement de la place De-Brunes (installation de bacs à fleurs et réflexion quant à la mise en place d'un giratoire),
- assisté à la présentation de l'étude relative à la mobilité douce et au parking dans les villages de Charrot, Landecy et Croix-de-Rozon.

Commission sociale et culture :

M. J.-C. Marchand indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- discuté du projet « Easyvote »,
- peaufiné les détails relatifs au repas des Aînés,
- fait un bilan de la distribution du cadeau des Aînés et des illuminations de Compesières
- brièvement examiné le projet du GIAP relatif à l'accueil des élèves le mercredi à midi.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1343 Crédit d'investissement 2014 de CHF 50'000.- destiné au remplacement des stores, de la sonorisation et à l'amélioration de l'éclairage au Centre communal de Compesières

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui, comme les personnes présentes lors du repas des Aînés ont pu le remarquer, relève le fonctionnement aléatoire des stores. Le remplacement de ces derniers par un système plus performant devient nécessaire. Elle ajoute que la sonorisation, dont l'utilisation est très complexe et ancienne, mériterait également d'être changée. L'ajout de haut-parleurs au fond de la salle s'est aussi avéré nécessaire pour une meilleure écoute lors de grandes manifestations. Enfin, une légère amélioration de l'éclairage de la scène serait très appréciée des utilisateurs. Elle termine en spécifiant que la commission des bâtiments a préavisé favorablement et à l'unanimité cette délibération.

M. Ch. Hottelier demande si la modification de l'éclairage de la scène fait suite à des plaintes reçues d'utilisateurs.

Mme B. Guex-Crosier répond par la négative. L'Exécutif a, de lui-même, constaté qu'une mise à niveau de l'existant s'avérerait nécessaire. De légères modifications faciliteront l'utilisation des commandes et amélioreront considérablement l'éclairage de la scène.

M. Ch. Hottelier demande comment la somme votée ce soir sera répartie.

Sans rentrer dans les détails, **Mme B. Guex-Crosier** précise que les différents sommes se répartissent approximativement comme suit : CHF 20'000.- pour les stores, CHF 20'000.- pour la sonorisation et CHF 5'000.- pour l'éclairage, le solde étant attribué au fonds de décoration.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1343.**

D – 1343 Crédit d'investissement 2014 de CHF 50'000.- destiné au remplacement des stores, de la sonorisation et à l'amélioration de l'éclairage au Centre communal de Compesières

Considérant,

- *le souci de l'Exécutif de porter une attention particulière à l'entretien courant de ses bâtiments communaux,*
- *la vétusté des stores et le fait que certains ne se lèvent plus de manière optimale,*
- *les difficultés d'utilisation de la sonorisation, l'impossibilité de connecter les nouvelles technologies et l'obsolescence des hauts parleurs existants,*
- *la complexité et vétusté des commandes de l'éclairage de la scène de la salle communale,*

- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission bâtiments et école lors de sa séance du 6 janvier 2014,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➡ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement 2014 de CHF 50'000.- destiné au remplacement des stores, de la sonorisation et à l'amélioration de l'éclairage.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 0810.503.11.*
3. *De la porter à l'actif du bilan, 0810.143.11, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités de 2015 à 2024.*
5. *D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

2. P-D-1344 Crédit d'investissement 2014 de CHF 183'000.- destiné à la création de deux by-pass pour les eaux pluviales au chemin d'Archamps et au giratoire de Croix-de-Rozon

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme H. Schneuwly** qui précise les trois sources principales informant de la qualité du réseau de l'évacuation des eaux. La première est le plan général de l'évacuation des eaux (PGEE) ; il évalue le réseau communal, donne une vision du futur et analyse l'actuel. Il permet notamment de prévoir dans quelles limites le système en place peut absorber une certaine quantité d'eau de pluie. La deuxième source est le contrat d'entretien des collecteurs du réseau secondaire qui passe au crible, secteur par secteur, le réseau communal afin de mettre à jour les défauts du réseau, telles les canalisations bouchées par des racines, les cheminées affaissées, etc. Enfin, le plan régional d'évacuation des eaux (PREE), établi par le canton, analyse le débit des rivières et des cours d'eau naturels.

Le PGEE a démontré, qu'en cas de forte pluie, deux sites communaux présentent des risques d'inondation. L'installation de deux by-pass permettrait de décharger deux canalisations, potentiellement sous-dimensionnées, sur d'autres canalisations ayant une réserve de volume.

Ces travaux sont notamment motivés par les faits soulevés par le PGEE mais également par les changements climatiques dont les dangers deviennent de plus en plus importants ; négliger la mise à jour du réseau d'évacuation des eaux peut en effet entraîner des conséquences dramatiques.

Elle termine en précisant que la subvention cantonale, environ 32% du montant total, s'élèverait à environ CHF 60'000.-.

M. N. Dewaele demande si les CHF 183'000.- représentent le coût net des travaux, subvention déduite.

Mme H. Schneuwly répond par la négative ; la subvention reste à déduire.

Afin de rendre la délibération plus lisible, **M. A. Walder** propose l'amendement suivant : 1^{ère} invite : d'ouvrir un crédit d'investissement 2014 de CHF 183'000.- destiné à la création de deux by-pass pour les eaux pluviales au chemin d'Archamps et au giratoire de Croix-de-Rozon, dont à déduire la subvention cantonale (33%) et le prélèvement du montant maximal sur les taxes d'écoulement. 4^{ème} invite : d'amortir la dépense au moyen de 30 annuités de 2015 à 2044.

Concernant plus particulièrement le fonds sur les taxes d'écoulement, M. A. Walder ajoute qu'il est de l'intérêt de la commune d'épuiser ce dernier. En effet, si le Grand Conseil vote le changement de loi sur les eaux en 2014, dès le 1^{er} janvier 2015, une mutualisation des taxes d'écoulement impliquera un financement des ouvrages par le fonds et non plus à charge directe des communes.

Une étude relative à la création d'un bassin de rétention dans le village de Croix-de-Rozon a été récemment entreprise. **M. N. Dewaele** demande s'il en a été tenu compte dans la réflexion concernant l'installation de ces deux by-pass.

La pré-étude relative au bassin de rétention vérifiait sa possibilité d'implantation et le volume requis ; il s'agissait spécifiquement d'une analyse du bassin versant. **Mme H. Schneuwly** rencontrera prochainement l'ingénieur mandaté pour l'installation des by-pass afin de comparer les résultats des deux analyses. Elle précise que les deux projets ne sont pas directement liés ; en effet, le réseau d'eau pluviale se déversera dans un éventuel futur bassin de rétention centralisé. A ce stade, ce sont les volumes qui sont importants et intéressants pour les deux projets.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'amendement proposé par M. A. Walder, soit la modification de la 1^{ère} invite en : d'ouvrir un crédit d'investissement 2014 de CHF 183'000.- destiné à la création de deux by-pass pour les eaux pluviales au chemin d'Archamps et au giratoire de Croix-de-Rozon, dont à déduire la subvention cantonale (33%) et le prélèvement du montant maximal sur les taxes d'écoulement ; et la modification de la 4^{ème} invite en : d'amortir la dépense au moyen de 30 annuités de 2015 à 2044. Cet amendement est accepté à l'unanimité, soit 15 voix pour.**

- ➔ **Le président soumet alors au vote le projet de délibération 1344.**

D – 1344 Crédit d'investissement 2014 de CHF 183'000.- destiné à la création de deux by-pass pour les eaux pluviales au chemin d'Archamps et au giratoire de Croix-de-Rozon

Considérant,

- *le concept d'assainissement du plan général d'évacuation des eaux (PGEE),*
- *la nécessité de résoudre les sous-capacités de nos réseaux secondaires, défauts mis en évidence par le rapport du PGEE,*
- *le préavis favorable, à la majorité, de la commission des routes lors de sa séance du 14 janvier 2014,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➡ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement 2014 de CHF 183'000.- destiné à la création de deux by-pass pour les eaux pluviales au chemin d'Archamps et au giratoire de Croix-de-Rozon, dont à déduire la subvention cantonale (33%) et le prélèvement du montant maximal sur les taxes d'écoulement.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 7100.501.19.*
3. *De la porter à l'actif du bilan, 7100.141.19, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités de 2015 à 2044.*
5. *D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.*

Cette délibération est adoptée par 13 voix pour, 2 abstentions.

VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Comptage des véhicules

M. Ch. Cortiglia suggère la mise en place d'un comptage des véhicules sur le chemin d'Humilly. Ceci permettrait aux commissions d'aménagement et des routes de mieux se rendre compte de la situation.

M. N. Dewaele suggère qu'un comptage soit effectué sur la totalité des chemins communaux afin d'avoir une situation actuelle générale.

M. H. Schneuwly indique que l'appareil est en place pour un comptage sur le chemin d'Humilly. Afin d'obtenir des résultats plus fiables, le comptage sera effectué en monodirectionnel sur une période de deux semaines (une semaine dans un sens, une semaine dans l'autre).

Concernant un comptage sur l'ensemble du réseau communal, il faudrait faire appel à un spécialiste, ceci n'étant pas possible avec l'appareil dont la commune est propriétaire. Elle propose de discuter de ce sujet en commission des routes.

2. Route d'Annecy – Bande cyclable

M. B. Boymond demande si la mairie a reçu des nouvelles quant à la réalisation d'une bande cyclable reliant Croix-de-Rozon à Carouge.

Mme H. Schneuwly n'a aucune nouvelle à ce sujet.

3. Compesières – Parking

M. B. Boymond demande s'il serait envisageable d'améliorer l'accès au champ, sis le long du chemin de la Peutasse et servant de parking lors de manifestations importantes à Compesières ?

L'accès au champ par la Peutasse est, en effet, mal aisé en raison de l'étroitesse du chemin et de la présence de la piste cyclable. **Mme H. Schneuwly** va réfléchir à ce problème.

4. Calendrier des collectes pour le recyclage 2014 et agenda des manifestations communales

M. B. Boymond regrette que le Tournoi des Campagnes ne figure pas dans l'agenda des manifestations communales.

Mme S. Schrag relève une légère erreur dans l'agenda ; le brunch des Dames Paysannes se déroulera le 15 juin et non le 14 comme indiqué.

M. D. Fischer souhaiterait recevoir, en qualité de conseiller municipal, un exemplaire du calendrier des collectes pour le recyclage 2014 et agenda des manifestations communales.

M. A. Krasnosselski relève qu'il est indiqué, en date du 19 janvier, un ramassage des objets encombrants, hors celui-ci a réellement eu lieu le 4 janvier 2014. Par chance, le calendrier n'a été distribué à la population qu'en date du 24 janvier.

Mme H. Schneuwly regrette les « coquilles » apparues dans le calendrier. Les dates devant être corrigées seront mentionnées dans le prochain Bard'aujourd'hui.

5. Repas des Aînés

M. B. Boymond remercie la commission sociale pour l'organisation du repas des Aînés ; l'engagement de jeunes pour la mise en place, le service et le rangement a fortement allégé le travail des conseillers municipaux ce qui était très agréable. Il relève également la qualité des mets servis.

6. Laiterie de Compesières

M. N. Dewaele suggère l'installation de rails, dans la salle de réunion, permettant l'installation de tableaux afin d'égayer les murs. Des expositions pourraient également y être organisées.

La salle étant publique, il est risqué de suspendre des objets de valeur ; néanmoins **Mme B. Guex-Crosier** va réfléchir à l'installation d'objets de décoration.

7. Assistante sociale auxiliaire

Mme F. Parisod Nicolet souhaiterait obtenir des informations sur la procédure suivie pour l'engagement de Mme Véronique Crettenand. Elle s'étonne que la préférence n'ait pas été donnée à une personne ne résidant pas sur la commune, ceci pour des raisons de confidentialité.

S'agissant d'un mandat d'auxiliaire à 10%, **Mme B. Guex-Crosier** indique qu'il n'y a pas eu d'annonce dans la presse écrite et qu'il n'est pas facile de trouver une personne pour un temps de travail aussi court. S'agissant du choix d'une personne domiciliée sur la commune, cette dernière connaissant déjà le tissu social, ceci représente un gain de temps non négligeable et une adaptation facilitée.

8. Sacs de routes

Dans la foulée de l'installation de by-pass à Croix-de-Rozon, **M. D. Fischer** demande qu'une vidange des sacs de routes soit effectuée. Lors des dernières périodes de fortes pluies, ceux-ci avaient, par endroits, beaucoup de peine à absorber les eaux de ruissellement.

Mme H. Schneuwly indique que la vidange des sacs de routes est régie par un contrat avec l'entreprise Liaudet-Pial ; une intervention annuelle est prévue au printemps. Elle a également pu relever, qu'en certains endroits, les canalisations peinaient à absorber l'eau de surface, notamment à Fémé. Elle vérifiera avec l'ingénieur mandaté si une modification du réseau est à prévoir.

9. Chemin d'Archamps

M. D. Fischer a entendu beaucoup de plaintes relatives au très mauvais état du revêtement permettant d'accéder à l'immeuble sis 5, 7, 9, chemin d'Archamps. Bien que cette parcelle soit privée, son manque d'entretien remet en cause la réputation de la commune ce qu'il regrette.

Mme H. Schneuwly indique que les régies et les propriétaires concernés sont au courant de la situation. Elle veut bien tenter de les relancer afin qu'ils entreprennent les travaux nécessaires.

10. Haies

Certaines haies aux abords et dans le village de Landecy prennent des proportions démesurées. **M. D. Fischer** propose que la mairie contacte les propriétaires concernés.

Le règlement étant assez compliqué, **M. A. Walder** indique que l'idéal serait que l'emplacement des haies concernées soit précisément indiqué au secrétariat de la mairie. Les agents de police municipale seront ensuite mandatés afin de vérifier si des tailles sont nécessaires.

M. N. Dewaele signale que le volume de la haie empêche les véhicules de se parquer au chemin des Rupières.

M. P. Barbey ajoute que plus loin dans ce même chemin, la haie oblige les piétons à marcher sur la route.

11. Préaux de l'école – chiens interdits

M. O. Sauty demande selon quels critères des panneaux interdisant l'accès aux chiens dans les préaux de l'école seront posés et quelles en sont les limites ?

M. H. Schneuwly explique que cette décision a été prise suite à des réactions de parents se plaignant de la présence de nombreux chiens à la sortie des classes. Renseignement pris, cette interdiction figure dans le règlement d'application de la loi sur les chiens (M 3 45.01), art. 13^e qui stipule que les chiens ne sont pas admis dans les écoles ainsi que leurs préaux. Elle précise que cette interdiction est effective en tout temps.

12. Fête en l'honneur de M. L. Barthassat

M. Ch. Hottelier demande sur quelle ligne budgétaire seront comptabilisés les frais relatifs à la fête organisée en l'honneur de M. Luc Barthassat. Il demande si un coût peut d'ores et déjà être avancé.

M. A. Walder indique que les frais, qui devraient s'élever à environ CHF 25'000.-, seront comptabilisés sur la ligne budgétaire dédiée aux manifestations. En temps voulu, un crédit supplémentaire de fonctionnement sera vraisemblablement présenté au Conseil municipal.

13. FSGE – 20 ans de la gymnastique enfantine

Mme L. Nicolet annonce que la FSGE, section de Compesières, fêtera ses 20 ans d'existence le samedi 14 juin prochain au centre communal. Une production des gymnastes, suivie d'un apéritif, est prévue. La population bardonnésienne recevra de plus amples informations en temps opportun.

14. Compagnie des sapeurs-pompiers de Bardonnex

M. J.-C. Marchand demande quel candidat a été retenu par la commission des finances pour succéder à M. Jacques Zwicky à la tête de la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Bardonnex ?

M. A. Walder indique qu'il recevra les candidats, en compagnie de M. Jacques Zwicky, le mercredi 29 janvier ; il ne divulguera donc pas l'information en séance publique plénière.

15. Condoléances

M. G. Rana Zolana, au nom du Conseil municipal, adresse ses sincères condoléances à Mme G. Thabuis suite au décès de son papa.

IX CALENDRIER

Commissions

Aménagement	03.03.14	18h30	Salle des commissions
Bâtiments et école	03.02.14	17h00	Devant l'école
EDD	25.02.14	18h30	Salle des commissions
Finances	17.04.14	18h30	Salle des commissions
Routes, travaux, et emplacements	11.02.14	18h30	Salle des commissions
	17.03.14	18h30	Salle des commissions
Sociale et culture	27.02.14	18h30	Salle des commissions
Bureau	20.02.14	18h30	Mairie
Conseil municipal	04.03.14	20h30	Salle des chevaliers
Course du Conseil municipal	24.05.14		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à se retrouver pour le verre de l'amitié, il lève la séance à 21h45.

Ginior Rana Zolana, président

Genève, le 30 janvier 2014/fb